

Les Cannabis Social Clubs : un dispositif de Promotion de la Santé ?

Note de la Fédération Bruxelloise de Promotion de la Santé

L'existence d'une distinction légale entre produits licites et illicites et la criminalisation de certains usages entraînent de fortes discriminations sociales et sanitaires entre les consommateurs·trices de produits illicites et les autres patient·e·s ou citoyen·ne·s en général. Ainsi le caractère influe sur la dangerosité des produits, sur l'environnement et la limitation de l'éventail thérapeutique et sur la situation sociale et psychologique de la personne.

Préambule

Les lois qui criminalisent certaines drogues sont la source de stigmatisations et de discriminations à l'encontre des consommateurs et des consommatrices. Pour rappel, 1.600.000 Belges ont déjà consommé du cannabis (chiffre de la dernière enquête HIS, 2018).

L'illégalité de l'usage a un impact négatif sur la santé :

- Il implique une absence de transparence sur la composition des produits, favorisant ainsi la circulation de produits frelatés ou trop concentrés : autant de sources de risques de consommations problématiques et pour la santé ;
- Il stigmatise, isole, fragilise l'individu dans son estime de soi, sa capacité de discernement, sa responsabilisation, la restriction de ses droits fondamentaux ;
- Il entrave l'accès aux soins et à des dispositifs de soins adaptés, restreint l'éventail des traitements et de la liberté de choix de ceux-ci, renforce les préjugés et la retenue des soignant.e.s.

Les Nations Unies ont récemment émis une série de recommandations portant sur la lutte contre les discriminations de santé qu'elles estiment indissociables des objectifs de développement durable déjà adoptés par les États membres. Elles enjoignent les États membres à examiner et à abroger les lois qui ont un impact négatif révélé sur la santé. Parmi ces lois, elles citent les lois qui interdisent la détention de drogues en vue de l'usage personnel ou qui criminalisent les usagers de drogues.

Par cette déclaration les Nations Unies confortent un postulat partagé par l'ensemble du secteur « assuétudes » : ***la criminalisation des usages de drogues constitue un déterminant négatif de la santé.***

Le modèle des cannabis social club s'inscrit dans le cadre de la promotion de la santé

La promotion de la santé est définie dans la Charte d'Ottawa comme «le processus qui confère aux populations les moyens d'assurer un **plus grand contrôle** sur leur propre santé et d'améliorer celle-ci». ¹

Les Cannabis Social Clubs sont des associations sans but lucratif dans lesquelles les personnes usagères décident de reprendre le contrôle de leur santé :

- en refusant de devoir se fournir dans un marché dérégulé, qui empêche d'identifier la qualité du produit ;
- en décidant d'adopter des méthodes de culture biologiques ;
- en discutant collégalement du prix du produit ;
- en échangeant sur les manières les moins nocives de consommer.

¹ Plateforme bruxelloise du secteur de la promotion de la santé, *Besoins et priorités en promotion de la santé pour Bruxelles*, Note de synthèse, Février 2015, p.3.

Les Cannabis Social Clubs participent à la lutte contre les inégalités sociales de santé

- En assurant la **qualité**, entre autres, des produits consommés et donc la **sécurité** de celles et ceux qui y ont recours mais aussi favorisant **l'inclusion sociale** de l'ensemble des personnes usagères que ces dispositifs favorisent.
- Les CSC agissent également sur les **déterminants sociaux et non-médicaux** de la santé comme l'éducation à une consommation responsable, l'environnement en favorisant une culture locale du cannabis sans pesticides, mais aussi en créant du lien social. En effet, en se rassemblant, les personnes consommatrices vont à la rencontre de leurs pairs et peuvent à ce titre parler de leur consommation sans crainte du jugement.

Le modèle des CSC permet de lutter contre les **facteurs de discrimination et de stigmatisation** qui pénalisent souvent les publics les plus vulnérables. En œuvrant pour une politique pragmatique et non-commerciale, les CSC s'opposent à l'interdit et à la criminalisation des populations les plus marginalisées.

Quelles sont les stratégies développées pour réduire ces inégalités ?²

- *Les actions de promotion de la santé reposent sur la **participation** des publics. L'approche communautaire de la santé permet d'amener les communautés à définir elles-mêmes les priorités, à prendre elles-mêmes des décisions et à agir elles-mêmes pour la santé.*
 - Le modèle des CSC est une approche communautaire où les décisions sont prises par l'ensemble des membres dans le cadre des réunions régulières et lors des assemblées générales.
- *La promotion de la santé s'appuie sur des démarches éducatives qui permettent de développer chez les personnes des **aptitudes** leur donnant plus de capacités pour agir individuellement et collectivement sur les déterminants de la santé (empowerment).*
 - Par les rencontres et le partage d'expérience, les personnes développent une meilleure connaissance à la fois du produit mais aussi de l'importance du contexte de consommation. Les CSC constituent par ailleurs un espace privilégié pour diffuser des messages de prévention.
- *L'action pour créer des **environnements** sociaux, culturels, économiques, matériels, physiques favorables à la santé et qui soutiennent l'adoption d'attitudes saines est promue.*
 - Les CSC mettent au centre de leur préoccupations la personne consommatrice afin qu'il/elle puisse bénéficier d'un produit de qualité (non frelaté ou surdosé), en évitant qu'il/elle ne doive rencontrer des dealers de rue, et lui permettant d'intervenir par rapport au prix de vente du produit.
- *La **réduction des risques** est une stratégie de promotion de la santé visant à prévenir les dommages liés à l'utilisation de drogues chez les personnes qui ne peuvent ou ne veulent pas s'abstenir d'en consommer.*
 - Les CSC s'inscrivent dans cette stratégie en faisant la promotion d'alternatives moins nocives à la consommation de cannabis et en favorisant l'échange de conseils de RdR.

² Nous nous inspirons de la note de synthèse de 2015 citée précédemment, p.9.

- *Toute action de promotion de la santé prend en compte la **dimension culturelle** des acteurs qui y sont impliqués, en prenant appui sur leurs références culturelles au sens large et sur leurs représentations sociales.*
 - Participer à un CSC, c'est aussi rencontrer des personnes d'univers différents qui consomment pour des raisons différentes et qui peuvent s'enseigner de ces différences.

- *La promotion de la santé s'inscrit également dans le secteur du soin. Le décloisonnement entre l'activité de nature curative et la prévention ainsi que l'**articulation de la promotion de la santé avec les pratiques de soins** contribuent à une meilleure efficacité des actions en faveur de la santé de la population.*
 - Un nombre important de consommateurs et consommatrices de cannabis, parmi lesquelles des personnes âgées, en font un usage thérapeutiques. Les CSC leur proposent différentes variétés de cannabis et leur offrent des conseils sur celles qui peuvent être les plus adaptées à leur condition médicale.

C'est en s'appuyant sur ces constats que la Fédération bruxelloise de promotion de la santé rejoint les Cannabis Social Clubs dans leur volonté de voir leur modèle protégé et soutenu dans **tous les secteurs de l'action publique**. Pour ce faire, elle interpelle, avec eux, les décideurs politiques et leur demandent de veiller à conduire une autre politique en matière de drogues, basée sur les droits humains et la santé.